

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 Septembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 Septembre 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **SICAV PROSPERITY** » pour la période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total actif de 3.260.035 DT, un actif net de 3.207.489 DT et une valeur liquidative de 147.654 DT.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 30 Septembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV PROSPERITY » arrêtés au 30 Septembre 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi

que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

- Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 31 octobre 2023

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILANS COMPARES		NOTE	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
			Montants en	Montants en	Montants en
			Dinars	Dinars	Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	2 535 878	3 012 024	2 786 126
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		993 658	1 302 568	1 083 188
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		1 536 785	1 552 697	1 576 230
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		5 435	156 759	126 708
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET	AC2	724 157	1 022 928	953 498
	DISPONIBILITES				
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	644 971	354 954	257 815
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	79 186	667 975	695 682
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0	61 866	100 577
TOTAL ACTIF			3 260 035	4 096 818	3 840 201
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	6 864	7 074	5 740
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	45 682	81 426	30 990
TOTAL PASSIF			52 546	88 500	36 729
ACTIF NET			3 207 489	4 008 318	3 803 471
CP1	CAPITAL	CP1	3 130 052	3 912 887	3 703 293
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	77 437	95 430	100 178
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		80 522	111 814	122 845
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-3 085	-16 384	-22 667
ACTIF NET			3 207 489	4 008 318	3 803 471
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			3 260 035	4 096 818	3 840 201

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2023 AU 30-09-2023

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
			01/07/2023	01/01/2023	01/07/2022	01/01/2022	01/01/2022
			au	au	au	au	au
			30/09/2023	30/09/2023	30/09/2022	30/09/2022	31/12/2022
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE- TITRES	PR1	36 835	104 297	45 406	150 287	170 559
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		16 902	44 773	17 688	64 200	64 200
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		19 933	59 524	27 718	86 087	106 359
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	9 780	32 734	12 393	33 069	44 824
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		7 163	14 392	3 722	7 435	11 299
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		1 995	17 721	7 112	11 693	18 934
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		621	621	1 559	13 941	14 591
REVENUS DES PLACEMENTS			46 614	137 032	57 799	183 356	215 383
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-12 707	-39 748	-17 322	-53 611	-68 747
REVENU NET DES PLACEMENTS			33 907	97 283	40 477	129 745	146 636
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-5 687	-16 761	-6 017	-17 931	-23 791
RESULTAT D'EXPLOITATION			28 220	80 522	34 460	111 814	122 845
PR4	RÉGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-315	-3 085	-13 626	-16 384	-22 667
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			27 905	77 437	20 834	95 430	100 178
PR4-A	RÉGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		315	3 085	13 626	16 384	22 667
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-78 864	-36 047	76 568	24 392	46 377
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		0	22 185	11 172	-7 611	4 855
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-41	-214	-238	-608	-1221
RESULTAT NET DE LA PERIODE			-50 685	66 446	121 962	127 987	172 856

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2023 AU 30-09-2023**

DESIGNATION	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023 Montants en Dinars	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023 Montants en Dinars	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022 Montants en Dinars	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022 Montants en Dinars	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	-50 685	66 446	121 962	127 987	172 856
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	28 220	80 522	34 460	111 814	122 845
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-78 864	-36 047	76 568	24 392	46 377
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	0	22 185	11 172	-7 611	4 855
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-41	-214	-238	-608	-1 221
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-13 123	-662 428	-583 394	-1 201 271	-1 450 987
SOUSCRIPTIONS	0	59 890	0	23 797	23 797
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0	41 000	0	17 100	17 100
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	0	8 277	0	2 665	2 665
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	0	10 284	0	3 637	3 637
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	0	329	0	395	395
RACHATS	-13 123	-722 318	-583 394	-1 225 068	-1 474 784
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-8 900	-496 600	-409 800	-875 700	-1 050 100
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-1 675	-97 749	-72 801	-146 324	-178 249
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-2 232	-124 555	-87 166	-186 264	-223 373
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-315	-3 414	-13 626	-16 779	-23 062
VARIATION DE L'ACTIF NET	-63 808	-595 983	-461 432	-1 073 284	-1 278 130
AN3 ACTIF NET					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	3 271 296	3 803 471	4 469 749	5 081 602	5 081 602
AN4-B FIN DE PERIODE	3 207 489	3 207 489	4 008 318	4 008 318	3 803 471
AN4 NOMBRE D' ACTIONS					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	21 812	26 279	32 121	36 609	36 609
AN5-B FIN DE PERIODE	21 723	21 723	28 023	28 023	26 279
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	149,976	144,734	139,153	138,807	138,807
B- FIN DE PERIODE	147,654	147,654	143,037	143,037	144,734
AN5 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-6,14%	2,70%	11,07%	4,07%	4,27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources. Ayant le statut de société d'investissement à capital variable SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) au terme de la convention de gestion signée entre les deux ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 30/09/2023.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 5 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Code ISIN	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés			952 993	993 658	30,98%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	900	30 907	37 256	1,16%
DELICE HOLDING	TN0007670011	3 100	49 873	39 060	1,22%
EUROCYCLE	TN0007570013	2 523	50 665	33 233	1,04%
LAND'OR	TN0007510019	1 299	8 579	7 145	0,22%
ONE TECH HOLDING	TN0007530017	7 322	64 808	62 501	1,95%
PGH	TN0005700018	7 124	76 490	48 871	1,52%
SAH LILAS	TN0007610017	11 000	97 565	92 521	2,88%
SAH LILAS DA 2023-1/35	TNG73XSR2TO7	11 000	2 788	2 420	0,08%
SFBT	TN0001100254	4 350	65 281	54 923	1,71%
SMART	TNQPQXRODTH8	4 732	100 555	70 038	2,18%
SMART TUNISIE DA 2023-1/5	TN7IDY8X60S8	4 732	20 111	18 455	0,58%
SOTIPAPIER	TN0007630015	7 943	48 847	42 574	1,33%
SOTUVER	TN0006560015	9 568	37 527	117 706	3,67%
SOTUVER DA 2022-2/11	TNXI9LTW0FO7	44	32	88	0,00%
STAR	TN0006060016	1 700	202 764	273 700	8,53%
TELNET HOLDING	TN0007440019	350	2 914	2 204	0,07%
TPR	TN0007270010	5 000	19 308	24 850	0,77%
UIB	TN0003900107	1 200	28 157	27 600	0,86%
UNIMED	TN0007720014	5 051	45 822	38 514	1,20%
AC1- B, Emprunts d'Etat			1 431 016	1 536 785	47,91%
BTA			1 431 016	1 470 593,357	45,85%
BTA 6% AVRIL 2024	TN0008000366	256	246 144	252 002	7,86%
BTA 6,3 MARS 2026	TN0008000622	567	521 330	537 145	16,75%
BTA 6.7% AVRIL 2028	TN0008000606	713	663 542	681 446	21,25%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA				66 191	2,06%
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)			5 436	5 435	0,17%
SICAV OPPORTUNITY	TN0001800572	50	5 436	5 435	
Total du portefeuille titres			2 389 445	2 535 878	79,06%

Les BTA en portefeuille, au 30/09/2023, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 30/09/2023, à **66 191 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 : Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **104 297 Dinars** du 01/01/2023 au 30/09/2023, contre **150 287 Dinars** du 01/01/2022 au 30/09/2022 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des actions	16 902	44 773	17 688	64 200	64 200
Revenus des Emprunts d'Etat	19 933	59 524	27 718	86 087	106 359
Total	36 835	104 297	45 406	150 287	170 559

AC 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à **644 971 Dinars**, contre **354 954 Dinars** au 30/09/2022 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2023	Montant au 30/09/2022	Montant au 31/12/2022
Bons du Trésor à Court Terme	294 350	253 952	257 815
Autres placements (Dépôt à terme)	350 621	101 002	0
Total	644 971	354 954	257 815

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Code ISIN	Nombre	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% de l'Actif Net
BTC 13 SEMAINES 19/12/2023	TN2Z2IQW3F4	300	8,49	300 000	294 350	9,18%
Total				300 000	294 350	9,18%

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Désignation	TAUX	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% de l'Actif Net
DAT BIAT 22/09/2023	9	BIAT	1	350 000	350 621	10,93%
Total				350 000	350 621	10,93%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à **79 186 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/01/2023 au 30/09/2023 à **32 734 Dinars**, contre **33 069 Dinars** du 01/01/2022 au 30/09/2022 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des Bons du Trésor à CT	7 163	14 392	3 722	7 435	11 299
Revenus des Certificats de Dépôt	1 995	17 721	7 112	11 693	18 934
Revenus des autres placements (DAT)	621	621	1 559	13 941	14 591
Total	9 780	32 734	12 393	33 069	44 824

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Du 01/01/2023 Au 30/09/2023	Du 01/01/2022 Au 30/09/2022	Du 01/01/2022 Au 30/09/2022
Sommes à l'encaissement/Vente des titres	0	61 866	100 577
Total	0	61 866	100 577

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à **52 546 Dinars**, contre **88 500 Dinars** au 30/09/2022 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 30/09/2023	Montant au 30/09/2022	Montant au 31/12/2022
PA1	Opérateurs créditeurs	6 864	7 074	5 740
PA2	Autres créditeurs divers	45 682	81 426	30 990
	Total	52 546	88 500	36 729

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30/09/2023 à **6 864 Dinars** contre **7 074 Dinars** au 30/09/2022 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 30/09/2023	Montant au 30/09/2022	Montant au 31/12/2022
Gestionnaire	3 806	4 841	4 576
Dépositaire	3 058	2 233	1 164
Total	6 864	7 074	5 740

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30/09/2023 à **45 682 Dinars** contre **81 426 Dinars** au 30/09/2022 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30/09/2023	Montant au 30/09/2022	Montant au 31/12/2022
Etat, impôts et taxes	4 701	3 058	518
Redevance CMF	267	356	320
Provision pour charges diverses	13 978	15 815	17 506
Rémunération CAC	9 163	4 979	6 544
Jetons de présence	4 500	4 500	6 000
Dividendes à payer des exercices antérieurs	101	101	101
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	12 973	52 617	0
Total	45 682	81 426	30 990

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2023 au 30/09/2023 à **39 748 Dinars**, contre **53 611 Dinars** du 01/01/2022 au 30/09/2022 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	11 730	36 691	15 990	49 487	63 459
Rémunération du dépositaire	977	3 058	1 333	4 124	5 288
Total	12 707	39 748	17 322	53 611	68 747

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2023 au 30/09/2023 à **16 761 Dinars**, contre **17 931 Dinars** du 01/01/2022 au 30/09/2022 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du	Du	Du	Du	Du
	01/07/2023 au 30/09/2023	01/01/2023 au 30/09/2023	01/07/2022 au 30/09/2022	01/01/2022 au 30/09/2022	01/01/2022 au 31/12/2022
Redevance CMF	821	2 569	1 120	3 465	4 443
Impôts et Taxes	108	365	178	498	623
Rémunération CAC	1 566	4 348	1 530	4 504	6 069
Jetons de présence	1 512	4 488	1 513	4 488	6 000
Contribution sociale de solidarité	0	200	0	200	200
Publicité et Publications	1 160	3 441	1 159	3 441	4 601
Diverses charges d'exploitation	520	1 350	518	1 335	1 855
Total	5 687	16 761	6 017	17 931	23 791

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30/09/2023 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2023 (en nominal)

· Montant	2 627 900
· Nombre de titres	26 279
· Nombre d'actionnaires	43

Souscriptions réalisées (en nominal)

· Montant	41 000
· Nombre de titres émis	410

Rachats effectués (en nominal)

· Montant	496 600
· Nombre de titres rachetés	4 966

Capital au 30/09/2023

· Montant en nominal	3 130 052
· Sommes non Capitalisables(1)	2 172 300
· Sommes capitalisées (2)	412 896
· Nombres de titres	544 855
· Nombre d'actionnaires	21 723
	28

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **412 896** Dinars au 30/09/2023 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/09/2023
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	516 444
1- Résultat non capitalisable de la période	-14 076
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-36 047
- +/- values réalisées sur cession de titres.	22 185
- Frais de négociation de titres	-214
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-89 472
- Aux émissions	8 277
- Aux rachats	-97 749
Total sommes non capitalisables	412 896

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/09/2023 à **544 855 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/09/2023
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	558 949
sommes capitalisées de l'exercice	100 178 (*)
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	-114 272
-Aux émissions	10 284
-Aux rachats	-124 555
Total des sommes capitalisées	544 855

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2022 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 18/05/2023 statuant sur les états financiers de l'exercice 2022 :

Rubriques	Montant au 30/09/2023
Résultat d'exploitation - Exercice 2022	122 845
Régularisation du résultat capitalisable	-22 667
Sommes Capitalisées-Exercice 2022	100 178

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 30/09/2023 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 30/09/2023
Résultat capitalisable de la période	80 522
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-3 085
Sommes Capitalisables	77 437

Note 6 : AUTRES INFORMATIONS :

6-1 Données par action :

Rubriques	Montant au 30/09/2023	Montant au 30/09/2022
Revenus des placements	6,308	6,543
Charges de gestion des placements	-1,830	-1,913
Revenus net des placements	4,478	4,630
Autres charges d'exploitation	-0,772	-0,640
Résultat d'exploitation	3,707	3,990
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,142	-0,585
Sommes capitalisable de la période	3,565	3,405
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,142	0,585
Variation des +/- values potentielles/titres	-1,659	0,870
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,021	-0,272
Frais de négociation de titres	-0,010	-0,022
Résultat net de la période	3,059	4,567

6-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	Montant au 30/09/2023	Montant au 30/09/2022
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-1,155%	-1,186%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	-0,487%	-0,397%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	2,340%	2,474%
Actif net moyen	3 440 605	4 518 906

6-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

6-3-1 Rémunération du gestionnaire :

La gestion financière de SICAV PROSPERITY est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce à compter du 01 Avril 2003. Celle-ci est notamment chargée de la gestion du portefeuille.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) a été portée de 0,30% TTC à 1,20% HT de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

La gestion administrative et comptable est confiée à TUNISIE VALEURS et ce, à partir de 03 janvier 2022.

6-3-2 Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

6-3-3 Rémunération des distributeurs :

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

A noter qu'à partir du **15/07/2021**, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PROSPERITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

6-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 SEPTEMBRE 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

6-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.